



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du Jeudi 15 mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze mai à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 09 mai s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire, Willy AUTHESSERRE

Conseillers : 18

Présents : 10 Procurations : 3 Absents : 5 Votants : 13

Membres présents :

Monsieur Willy AUTHESSERRE, Maire

Mesdames, Messieurs, Alexandra PINAUD-VERDIER, Catherine VILLAIN, Yann DREZEN, Thierry PASSERA, Marc PUJOL, Adjoint

Mesdames, Messieurs, Stéphanie GAMA GOUVEIA, Virginie PROUTEAU, Patrick LABOURGADE, Frédéric LARROQUE, Conseillers

Membres représentés :

Madame Dominique GASPAS a donné pouvoir à Thierry PASSERA

Monsieur Cédric BARTHES a donné pouvoir à Yann DREZEN

Monsieur Pierrick PORTE a donné pouvoir à Cathy VILLAIN

Membres excusés :

Madame Antonella RIVERA

Membres absents :

Sabrina CHARLOTTE, Virginie DELOZE, Jérôme JOURNET, Elodie MARIOU

Secrétaire de séance : Marc PUJOL

Secrétaire auxiliaire : Marie MARTIN

Marc PUJOL est désigné secrétaire de séance

Marie MARTIN est désignée secrétaire auxiliaire

ORDRE DU JOUR

DELIBERATIONS

Finances :

20250501 : Gratuité services Périscolaires Juin-Juillet 2025

20250502 : CBE du NET : Renouvellement de l'adhésion

20250503 : Mise à disposition de salles de l'ancienne Mairie pour stockage de matériel

Urbanisme :

20250504 : PLUI12 – Avis sur le projet arrêté du projet de révision allégée n°1

QUESTIONS DIVERSES

- Point programme été 2025 : Fête de la musique, marché gourmand, cinéma plein air
- Actualités Services Techniques
- Programmation animation CBE du NET – Tarn
- Point Enfance (CMJ, préparation ALAE, carnaval de l'école, cadeaux CM2)
- Point activités commerciales
- Inauguration ACB
- Projet aménagement Espaces Publics
- Actualités CCGSTG
- Bulletin Municipal à venir
- Retour sur l'AG du CAUE, cérémonie du 8 mai, Nettoyage Nature, animations associatives

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30 et procède à l'appel des élus et constate 5 absents :

- S. Charlotte

- V. Deloze
- J. Journet
- E. Mariou

A. RIVERA est excusée.

Monsieur le Maire désigne Marc PUJOL secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance n'ayant pas pu être finalisé il sera approuvé lors de la prochaine séance.

DELIBERATION N°20250501 GRATUITE DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE POUR JUIN ET JUILLET 2025	Votants : 13 Abstention : 0 Exprimés : 13 Contre : 0 Pour : 13
---	---

Mme Alexandra PINAUD-VERDIER présente la délibération

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que toute modification de tarifs concernant la régie des services périscolaires doit être délibérée en Conseil Municipal.

CONSIDERANT le forfait mensuel choisi par certains parents d'enfants pour le paiement des prestations périscolaires régulières,

CONSIDERANT les vacances scolaires d'hiver (10 jours), celles de printemps (10 jours), et afin de répondre à la demande de certaines familles dont les enfants sont scolarisés à l'école d'Orgueil, il conviendrait de mettre en place, en compensation des règlements déjà effectués, la gratuité du service sur le temps périscolaire pour le mois de juin et ce jusqu'au 4 juillet 2025 inclus.

Ceci s'applique uniquement pour les enfants qui ont été inscrits en février et en avril 2025 et selon les mêmes modalités de fréquentation.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

DISENT que seuls les parents d'enfants inscrits en février 2025 et en avril 2025 pourront bénéficier de la gratuité du service sur le temps périscolaire pour la période de Juin au 4 Juillet 2025 inclus.

CHARGENT le régisseur des services périscolaires de l'exécution des présentes.

DELIBERATION N°20250502 RENOUVELLEMENT D'ADHESION AU CBE DU NET TARN	Votants : 13 Abstention : 0 Exprimés : 13 Contre : 0 Pour : 13
---	---

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers le rôle de l'association, acteur de 1^{er} plan dans le développement économique des territoires. Elle a pour mission la mise en commun de moyens techniques, de savoir-faire et d'informations au profit des hommes et des femmes qui vivent et travaillent sur son territoire.

Dans une démarche participative incluant tous les partenaires locaux, le CBE favorise la création et le développement d'activités, tout en respectant l'équilibre entre l'environnement et l'évolution économique et sociale.

Monsieur le Maire rappelle que l'adhésion au CBE du NET-Tarn permet à la collectivité de donner accès gratuitement aux Orgueillois à des services supplémentaires et actions sociales mais aussi à accompagner les porteurs de projets et associations de la commune : formations, café-réseau, sorties, ateliers collectifs...

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation des conseillers pour renouveler l'adhésion à cette association pour un montant de 894.00 € TTC.

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré :

AUTORISENT le Maire à renouveler l'adhésion au CBE du NET pour un montant de 894.00 € TTC.

DELIBERATION N°20250503

MISE A DISPOSITION DE SALLES DE L'ANCIENNE MAIRIE AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES POUR STOCKAGE

**Votants : 13
Abstention : 0
Exprimés : 13
Contre : 0
Pour : 13**

Monsieur le Maire expose que suite à plusieurs demandes des associations de la commune et au regard des vacances de plusieurs bâtiments communaux, il est proposé de mettre à disposition des salles de l'ancienne Mairie et de l'ancienne Agence postale communale pour le stockage de matériel nécessaire à leurs activités respectives.

A ce titre il est nécessaire de mettre en place des conventions de mise à disposition avec chacune des associations demanderesse.

Le projet de convention type est présenté en annexe.

Il est proposé au Conseil Municipal de valider le projet de convention type et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions.

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré :

DECIDENT d'approuver le projet de convention type présenté ;

AUTORISENT Le Maire à signer lesdites conventions avec les associations. ;

Il est précisé que 3 associations sont demandeuses ; ROC, APE et YOGA.

Ce prêt est une solution transitoire la convention précise que la commune se réserve le droit de récupérer les locaux à tout moment pour ses propres besoins pour l'exécution de ses missions de service public.

Madame VILLAIN demande où se trouvent les tricoteuses.

Monsieur la Maire indique qu'elles utilisent la salle annexe de la salle des fêtes.

Madame PINAUD-VERDIER demande si d'autres locaux pourraient accueillir d'autres associations pour des réunions.

Monsieur le Maire répond qu'actuellement la destination n'est pas prévue pour et qu'il faudrait alors s'engager sur les accès PMR.

DELIBERATION N°20250504

APPROBATION DU PLUi12 - AVIS SUR LE PROJET ARRETE DU PROJET DE REVISION ALLEGEE

**Votants : 13
Abstention : 0
Exprimés : 13
Contre : 0
Pour : 13**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal les conditions dans lesquelles la révision allégée du plan local d'urbanisme a été prescrite le 26 janvier 2023 par délibération du conseil communautaire. Cette délibération a également fixé les modalités de concertation auprès du public ainsi que les objectifs poursuivis.

Présentation du dossier de révision allégée du PLUi12 de l'ex CCTGV

La révision allégée du PLUi12 a pour objet unique de réduire un espace agricole conformément au 1° de l'article L153-34 du code de l'urbanisme, en créant un nouveau zonage afin de permettre le déplacement de l'entreprise Arbeau, distillerie actuellement implantée en centre-ville de la commune de Labastide Saint Pierre. Un STECAL (secteur de taille et de capacité d'accueil limités) est proposé à la création, accompagné d'un règlement écrit ne permettant que l'installation des bâtiments et aménagements nécessaires à la réimplantation de la distillerie sur la commune.

L'activité de la distillerie est en lien direct avec les activités viticoles du secteur puisque sa matière première est constituée des marcs de raisins des exploitants alentours. Son implantation sur l'emprise d'une ancienne ferme désaffectée est donc cohérente, avec les circuits de matières premières. De plus, cela n'impacte que très faiblement l'imperméabilisation des sols, le projet étant implanté majoritairement sur l'emprise des bâtiments à démolir de l'ancienne ferme.

Par ailleurs, ce déplacement de l'activité permettra à la commune de Labastide-Saint-Pierre de réinvestir l'îlot de l'actuel site de la distillerie, en renouvellement urbain avec des activités plus compatibles avec un centre-ville.

Le projet n'impactant pas de zones Natura 2000 ni les éléments protégés à proximité du site et étant situé quasiment sur l'emprise de bâtiments existants, l'autorité environnementale, suite à sa saisine dans le cadre d'une demande d'examen au cas par cas, a rendu un avis conforme de dispense d'évaluation environnementale.

Par une délibération du 27/03/2025, le Conseil Communautaire a dressé le bilan de la concertation publique mise en œuvre dans le cadre de la révision allégée du PLUi12, qui a permis une bonne information de la population. Dans la même séance, le Conseil Communautaire a ensuite arrêté le projet.

Un important travail de collaboration entre la commune de Labastide-Saint-Pierre, la communauté de communes et les partenaires extérieurs, a permis de définir le projet de révision allégée du PLUi12. Ce dernier, ainsi construit, peut être proposé pour arrêt au conseil communautaire.

Il est rappelé que le territoire du PLUi12 n'est pas couvert par un SCOT, la dérogation préfectorale au titre de l'urbanisation limitée a donc été sollicitée sur ce projet, conformément aux articles L. 142-4 et L. 142-5 du Code de l'urbanisme. La CDPENAF examinera également ce projet au titre de l'urbanisation limitée et du règlement écrit concernant le secteur du projet.

La communauté de communes a sollicité par courrier du 15 avril 2025, l'avis des communes concernées par le PLUi12 au titre de l'article L153-15 du code de l'urbanisme.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L. 153-34 et suivants,

Vu la délibération n° 2025.03.27-055 de la Communauté de commune Grand Sud Tarn-et-Garonne arrêtant le projet de révision allégée n°1 du PLUi12,

Les membres du conseil municipal après en avoir délibéré :

DONNENT un avis favorable sur le projet arrêté de révision allégée n°1 du PLUi12 ;

DISENT que la présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie.

Monsieur Drezen demande s'il y a des projets prévus au niveau du centre-bourg de Labastide Saint-Pierre une fois la distillerie délocalisée.

Monsieur le Maire répond que rien n'a été porté à sa connaissance mais que la question sera posée, un retour sera fait à Monsieur Drezen.

INFORMATIONS DIVERSES

- **Point programme été 2025 : Fête de la musique, marché gourmand, cinéma plein air)**
Thierry PASSERA

Thierry Passera présente l'organisation prévue par le comité des fêtes pour la fête de la musique le 21 juin. Le vide grenier du 22 juin n'est pas maintenu.

Le 9 juillet se tiendra le marché gourmand dont l'organisation est finalisée, la buvette sera tenue par le comité des fêtes, cela leur permettra également d'augmenter leur cagnotte pour les prochains événements.

Le Ciné plein-air est finalisé et a été confirmé auprès du prestataire pour le 28 août. Il sera cette année pris en charge par la commune.

La question se pose avec l'ACCA de réorganiser une journée « Nettoyage Nature » à la rentrée à l'occasion du WOLRD CLEAN UP le 20 septembre 2025.

➤ **Actualités Services Techniques**

Monsieur le Maire indique que les deux puits ont été réalimentés l'un (celui du côté de la salle du Conseil) est complètement fonctionnel, le second est en cours d'installation. Pour rappel il avait été décidé et cela avait été acté lors du vote du budget, l'installation de pompes afin d'être plus autonome concernant l'irrigation des espaces du Centre-Bourg dans l'attente de l'ouverture saisonnière des réseaux de l'eau du Tarn (ASA Villemur).

La demande d'ouverture des réseaux pour l'irrigation du stade sera émise prochainement, les services techniques ainsi que la société en charge de l'entretien restent vigilants sur l'état des terrains et se tiennent prêts à enclencher cette demande.

➤ **Programmation animation CBE du NET – Tarn**

Monsieur le Maire rappelle la programmation à venir des ateliers du CBE. Les informations seront communiquées sur les réseaux de la commune et du CBE du NET Tarn.

➤ **Point Enfance (CMJ, préparation ALAE, carnaval de l'école, cadeaux CM2)
Alexandra PINAUD-VERDIER**

Madame Pinaud-Verdier présente les différentes informations relatives au renouvellement du PEDT actuellement en cours. Les nouveaux objectifs sont en cours de définition pour la période 2025-2028.

L'ouverture de l'ALAE se fera en septembre prochain, des points réguliers se font entre les services et les élus afin de finaliser cette ouverture prochaine.

Le Carnaval de l'école s'est déroulé le vendredi 11 avril juste avant les vacances, pour des raisons de plan VIGIPIRATE les enfants sont restés dans l'enceinte de l'école néanmoins les parents étaient autorisés à rester dans la cour, l'évènement s'est bien déroulé.

Un voyage scolaire est organisé pour les CM, du 10 au 14 juin à CAMPAN dans les Pyrénées (Pic du Midi). Le trajet se fera en train et une partie en bus.

Le CMJ se présentera prochainement devant le Conseil Municipal afin de présenter leur projet et les propositions de réalisation de ceux-ci. Monsieur le Maire met en avant l'engagement de ces jeunes et rappelle leur participation lors de la cérémonie du 8 mai dernier.

Le cadeau des CM2 pour leur passage au collège sera offert le 20 juin.

La fête de l'école aura lieu le 27 juin à la salle de fêtes, des foodtrucks seront présents pour la restauration, la participation demandée sera reversée à l'APE, sachant que cette année l'APE a participé à toutes les sorties scolaires, le coût restant à charge des familles sur l'ensemble des sorties est minime. A titre exceptionnel, pour cet évènement uniquement, l'autorisation est donnée à l'APE pour installer des tables et chaises en extérieur aux abords de la salle des fêtes (anciennes tables). L'APE doit faire un retour sur le nombre de participant envisagé suite aux retours des pré-commandes.

Madame Prouteau rend compte au Conseil de sa participation au dernier Conseil d'Administration de YAKAJOUER.

Monsieur le Maire informe le Conseil que la représentation de la classe à horaires aménagés théâtre aura lieu le 27 mai prochain à l'école.

Madame Stéphanie GAMA GOUVEIA quitte la séance

➤ **Point activités commerciales**
Yann DREZEN

La Psychomotricienne Madame MILLET accueillera une collaboratrice Mme BOURGUET dans son cabinet à compter de mi-mai afin de répondre à l'accroissement de son activité.

La Pizzeria « Di Nonna » pourra ouvrir début juin, les autorisations d'urbanisme ont été accordées et l'enseigne est en cours d'étude.

➤ **Inauguration ACB 14 juin**
Yann DREZEN

L'Organisation de l'inauguration se finalise, avec des retours positifs de participation, de nombreux officiels seront présents. Le déroulé est en cours de finalisation ; l'ouverture du discours se fera à 16h sur le parvis et une visite sera faite avec les officiels dans un premier temps et par le public en suivant. Le parcours se dirigera ensuite vers la halle du Carrefour pour l'inauguration des locaux commerciaux et du Carrefour, il sera ouvert jusqu'à 22h.

➤ **Projet aménagement Espaces Publics**
Yann DREZEN

Afin de répondre à certaines sollicitations il a été décidé d'entamer une réflexion autour de l'accessibilité de la nouvelle mairie, plus précisément pour améliorer l'accès de la place de stationnement PMR et créer un arrêt minute à proximité du passage piéton et de la boîte aux lettres. Un travail de réflexion sera fait avec les services techniques, ils seront également chargés de la réalisation des travaux.

➤ **Actualités CCGSTG**

Monsieur le Maire souhaite faire un point d'information concernant le PLUi 25, le dernier G25 avait pour but de confronter les huit communes bloquantes dans l'avancée du projet, celles-ci sont restées sur leurs positions par conséquent le projet du PLUi25 est mis en attente d'avancée de la loi TRACE (ajustement de la trajectoire de la loi ZAN)

➤ **Bulletin Municipal à venir**
Thierry PASSERA

Le retour des articles finalisés a été demandé pour le 9 juin, la distribution est prévue le week-end du 05-06 juillet. Les élus se chargent de la distribution, elle devra être réalisée avant le marché gourmand

➤ **Retour sur les derniers évènements**
Monsieur le Maire

AG du CAUE - 25/04 : *Cette journée s'est déroulée en deux parties ; un temps de présentation sur la matinée et un temps de visite l'après-midi. Suite à cette visite la commune a été proposée à la candidature du label « Villes et Villages fleuris » saluant ainsi les initiatives portées par l'équipe municipale dans les différents projets de végétalisation du Centre-Bourg.*

Cérémonie du 8 mai : *Cérémonie réussie, présence chaleureuse de la Chorale CHORDARIA, des pompiers, des portes drapeaux et des jeunes du CMJ.*

Nettoyage Nature : *Pas beaucoup de participation d'habitants sur cette journée ; une réflexion est à avoir sur un renouvellement.*

Animations associatives : *Toutes les animations réalisées ont été un succès, le soleil était au rendez-vous et les associations portent dans l'ensemble un retour positif sur chaque évènement (Troc aux plantes, Vide grenier Pétanque...).*

➤ **Informations diverses :**

Monsieur Drezen informe le Conseil de la réception du courrier des services de l'état informant les communes que des voitures du dispositif DEXTER sont actuellement sur le territoire afin de repérer la réglementation en vigueur sur les zones. Lorsque le dispositif sera opérationnel ces véhicules seront déployés dans l'objectif de relever les infractions à la réglementation sur les routes du département.

Monsieur le Maire lève la séance à 21h55.

Le secrétaire de séance,
Marc PUJOL



Le Maire,
Willy AUTHESSERRE

